



Bruxelles, le 8 décembre 2014  
(OR. en)

16320/14

OJ CONS 69  
SOC 848  
EMPL 193  
SAN 462  
CONSOM 268

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

---

Objet:	3357 <sup>e</sup> session du Conseil de l'Union européenne ( <b><u>Emploi, politique sociale</u></b> , santé et consommateurs)
Date:	11 décembre 2014
Heure:	10:00
Lieu:	Bruxelles

---

1. Adoption de l'ordre du jour

### Activités non législatives

2. Approbation de la liste des points "A"  
16519/14 PTS A 96
3. Proposition de directive du Conseil portant application de l'accord européen conclu par l'Union européenne de la navigation fluviale (UENF), l'Organisation européenne des bateliers (OEB) et la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) au sujet de certains aspects de l'aménagement du temps de travail dans le secteur de la navigation intérieure (\*) (Base juridique proposée par la Commission: article 155, paragraphe 2, du TFUE)
  - Accord politique  
(délibération publique en application de l'article 8, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil)
    - 11688/14 SOC 558 EMPL 95 SAN 282 TRANS 355 (x)
    - + ADD 1 (x)
    - 16031/14 SOC 829 EMPL 180 SAN 451 TRANS 559
    - + ADD 1
    - + ADD 2

## Délibérations législatives

### **(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

4. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative aux gens de mer, modifiant les directives 2008/94/CE, 2009/38/CE, 2002/14/CE, 98/59/CE et 2001/23/CE **(première lecture)**  
Dossier interinstitutionnel: 2013/0390 (COD)  
– Orientation générale  
16472/13 SOC 960 MAR 180 CODEC 2641 (x)  
16148/1/14 SOC 832 EMPL 182 MAR 185 CODEC 2378 REV 1  
+ ADD 1 REV 1
5. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à un réseau européen des services de l'emploi, à l'accès des travailleurs aux services de mobilité et à la poursuite de l'intégration des marchés du travail (EURES) **(première lecture)**  
Dossier interinstitutionnel: 2014/0002 (COD)  
– Orientation générale  
5567/14 SOC 33 ECOFIN 57 CODEC 154 MI 63 EMPL 9 JEUN 13 (x)  
+ ADD 1 (x)  
16333/14 SOC 849 ECOFIN 1143 CODEC 2406 MI 966 EMPL 194 JEUN 117

## Activités non législatives

6. Investir dans l'emploi des jeunes: garantie pour la jeunesse, éducation et compétences - Échange de vues  
– Échange de vues  
(Délibération publique en application de l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])  
15949/14 EMPL 172 SOC 815 ECOFIN 1081 EDUC 332 JEUN 112
- a) Mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse et contribution de l'Alliance européenne pour l'apprentissage
- b) Cadre de suivi de la garantie pour la jeunesse  
– Approbation des messages clés du comité de l'emploi  
15415/14 SOC 774 EMPL 161 ECOFIN 1041 EDUC 323 JEUN 106  
+ ADD 1

7. Examen annuel de la croissance 2015, projet de rapport conjoint sur l'emploi (RCE) et rapport sur le mécanisme d'alerte (RMA)
- Présentation par la Commission
  - Échange de vues  
(Délibération publique en application de l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])
- 15985/14 ECOFIN 1088 SOC 823 POLGEN 171 EMPL 177 (x)  
EDUC 335 ENV 933 RECH 458 ENER 479 FISC 208  
TELECOM 221
- 15953/14 EMPL 173 SOC 816 ECOFIN 1082 EDUC 333 JEUN 113 (x)  
+ ADD 1 (x)
- 15988/14 UEM 371 ECOFIN 1089 SOC 824 (x)
- 15954/14 EMPL 174 SOC 817 ECOFIN 1083 EDUC 334

### Délibérations législatives

#### **(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)**

8. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil portant modification de la directive 92/85/CEE du Conseil concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail **(première lecture) (\*)**  
(Base juridique proposée par la Commission: articles 157, paragraphe 3 et article 153, paragraphe 2, du TFUE)  
Dossier interinstitutionnel: 2008/0193 (COD)
- Rapport de la présidence
- 13983/08 SOC 575 SAN 217 CODEC 1285 (x)  
+ COR 1 (x)
- 15764/14 SOC 804 SAN 441 EGC 51 CODEC 2298
9. Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à un meilleur équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs des sociétés cotées en bourse et à des mesures connexes **(première lecture) (\*)**  
(Base juridique proposée par la Commission: article 157, paragraphe 3, du TFUE)  
Dossier interinstitutionnel: 2012/0299 (COD)
- Orientation générale <sup>(1)</sup>
- 16433/12 SOC 943 COMPET 708 DRS 130 CODEC 2724 (x)  
16300/14 SOC 845 EGC 58 ECOFIN 1125 DRS 166 CODEC 2401

10. Proposition de directive du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle (**première lecture**)  
Dossier interinstitutionnel: 2008/0140 (CNS)
- Débat d'orientation
  - Rapport d'avancement
    - 11531/08 SOC 411 JAI 368 MI 246 (x)
    - 15705/14 SOC 797 EGC 49 JAI 899 MI 906 FREMP 212
    - + ADD 1 REV 2
    - 15819/1/14 SOC 807 EGC 52 JAI 916 MI 920 FREMP 216 REV 1
    - + REV 1 COR 1

### **Activités non législatives**

11. Égalité entre les femmes et les hommes dans l'UE: la voie à suivre après 2015. Bilan de vingt ans de mise en œuvre du programme d'action de Beijing
- Projet de conclusions sur le bilan de la mise en œuvre du programme d'action de Beijing par les États membres et les institutions de l'UE
    - Adoption  
(Délibération publique en application de l'article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil [proposé par la présidence])  
16304/14 SOC 846 EGC 59 EMPL 191 CONUN 192 ONU 153 COHOM 172  
JAI 978  
+ ADD 1

### **Divers**

12. a) Conférence sur le thème "Libérer le potentiel de l'économie sociale pour la croissance en Europe" (Rome, 17 et 18 novembre 2014)
- Informations communiquées par la présidence  
15905/14 SOC 814 EMPL 170 MI 931 FSTR 68 ECOFIN 1073
- b) Programme de travail de la prochaine présidence
- Informations communiquées par la délégation lettone

---

(\*) Point sur lequel un vote peut être demandé.

(1) Lorsqu'il adopte une orientation générale après que le Parlement a adopté sa position en première lecture, le Conseil n'agit pas au sens de l'article 294, paragraphes 4 et 5, du TFUE.

(x) Document non disponible en salle de réunion.